

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS

Décision du Président n°2024-027

Objet : Marché public - Consultation pour la passation d'un marché d'expertise économique, décisionnelle et stratégique

Le Président de la Communauté de communes des Vosges du sud,

Vu

- le code général des collectivités territoriales et notamment son article L5211-10,
- le code de la commande publique et notamment ses articles L2123-1, L2125-1, R2123-1, R2162-1 et suivants,
- l'arrêté préfectoral n°90-2023-12-06-00003 du 6 décembre 2023 relatif aux statuts communautaires,
- la délibération communautaire n°043-2020 du 15 juillet 2020, portant délégations de l'assemblée au Président et au bureau,

Considérant

- l'intérêt de formaliser un accompagnement économique, décisionnel et stratégique des choix à opérer par le Président et la direction générale de la communauté de communes,

DÉCIDE

Article 1^{er} : d'organiser une consultation pour un marché de prestations intellectuelles relatives à l'accompagnement économique, décisionnel et stratégique du Président et de la direction générale conformément au code de la commande publique,

Article 2 : que ladite consultation correspondra à un accord cadre à bons de commande, d'une durée de 4 ans et d'un montant maximum de dépenses fixé à 210 000 € HT,

Article 3 : sous réserve du résultat de la consultation et de l'analyse des offres, de signer le marché afférent avec l'attributaire.

Visa préfectoral

Etueffont, le 28 mai 2024.

Le Président



Jean-Luc ANDERHUEBER